



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique présentée par la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER sur le territoire des communes de Tornay et Belmont

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n°1564 du 13 mars 2019, la réalisation d'une enquête publique **du 8 avril 2019 au 7 mai 2019 inclus (soit 30 jours)**, sur une demande présentée par la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à l'exploitation d'un parc éolien de neuf aérogénérateurs et trois postes de livraison sur le territoire des communes de Tornay et de Belmont.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment, l'avis de l'autorité environnementale, une étude d'impact et l'avis du ministère de la Défense, sur le site de la préfecture (www.haute-marne.gouv.fr / Accueil > Politiques publiques > Risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement > Autorisations et enregistrements > Installations classées pour la protection de l'environnement à compter du 24 juillet 2018), en mairies de Tornay (5 rue du Château) et Belmont (1 route des Vergers), ou depuis un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de la Haute-Marne aux jours et heures d'ouvertures habituels de ces administrations.

Elle pourra faire part de ses observations:

- sur le registre d'enquête déposé dans les mairies de Tornay et de Belmont aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Belmont, siège de l'enquête (1, Route des Vergers-52500) ;
- par voie électronique à l'adresse pref-icpe@haute-marne.gouv.fr (indiquer dans l'objet : « enquête publique Sud Vannier »)

M. François MARTINS, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, **en mairie de Tornay et Belmont :**

En mairie de Belmont :

- le **lundi 8 avril 2019 de 14h à 17h**
- le **samedi 20 avril 2019 de 9h00 à 12h00**

En mairie de Tornay :

- le **samedi 13 avril 2019 de 9h00 à 12h00**
- le **mardi 7 mai 2019 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de la Haute-Marne (service de la coordination des politiques publiques) et dans les mairies de Tornay et de Belmont. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information concernant ce dossier peut être demandée à Monsieur Guillaume LEROY, président de la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER, 1 rue des arquebusiers 67 000 Strasbourg, personne responsable du projet, ou à Monsieur Jean-Marc SASSOLAS, chef de projet (jean-marc@opale-en.eu / 03.81.61.66.88).